

# 1. L'AGORA CITOYENNE

Les objectifs initiaux du projet européen sont en grande partie atteints. La paix, la stabilité et la prospérité sont désormais une réalité pour la plupart des Européens.

Cependant, au-delà de la réunification du continent, l'Union européenne doit relever de nouveaux défis.

Cette année -- pour commémorer le 50ème anniversaire de la signature du Traité de Rome -- le Parlement européen crée une nouvelle instance de dialogue avec les citoyens de l'Union européenne. Baptisée "Agora", elle a pour thème l'avenir de l'Union européenne.

## *Ce que l'Europe peut faire pour vous - ce que vous pouvez faire pour l'Europe*

La relance de l'intégration européenne passe par l'établissement d'un lien solide et permanent avec les citoyens européens. En effet, il ne suffit plus de dire que l'on construit l'Europe pour eux, il faut construire l'Europe avec eux. Il est donc absolument indispensable d'exprimer cette idée avec force et de la mettre en pratique pour restaurer la confiance.

Le Parlement européen ne souhaite pas simplement communiquer avec les citoyens. Il veut mettre en place **une vraie concertation avec eux.**

## **Le rôle de l'Agora**

L'idée proposée ici par le Parlement est de mettre en synergie le meilleur de la démocratie directe, en mobilisant les représentants de la société civile européenne, représentée par ses réseaux d'organisations associatives, professionnelles et syndicales, et la démocratie représentative, incarnée au niveau européen par le Parlement européen.

Il est proposé d'appeler "AGORA" l'ensemble de ce processus, en hommage au premier lieu de débat public de la démocratie "directe" athénienne, aux origines de notre démocratie européenne.

Lieu d'échange, l'Agora réunira les voix des citoyens européens et celles de leurs représentants élus. Il donnera aux participants la possibilité de (re)définir les termes du débat européen et de proposer des mesures concrètes, fondées sur l'expérience quotidienne, pour s'attaquer aux problèmes auxquels l'Union doit faire face.

## *De l'exposé du problème au consensus*

L'Agora est un outil "pré-législatif". Ses travaux se dérouleront lors de la période d'élaboration des rapports en commissions parlementaires, donc **en amont** de la venue d'un sujet en plénière.

L'Agora pourrait également contribuer à la formation de **consensus**.

## **Une nouvelle façon de construire le dialogue entre les citoyens et les institutions de l'Union européenne**

Le Parlement souhaite **aller au-delà** des thématiques sectorielles traditionnelles de la société civile structurée (affaires sociales, environnement, développement, éducation, etc.) pour permettre une confrontation directe des points de vue, afin de faire émerger soit un consensus, soit les différentes options du débat.

Ce processus de concertation, ouvert et large, représenterait également **un précieux complément** du programme actuel des auditions des commissions parlementaires. Ces auditions, essentielles pour éclairer les députés au travers de paroles d'experts, restent très ponctuelles et n'irriguent pas le grand réseau de la société civile européenne qui s'en sent souvent écarté.

Enfin, les Agoras se distingueront des forums citoyens déjà organisés dans les États membres par le fait qu'elles seront ouvertes à des participants **de différents pays**, indépendamment de leur origine nationale. Les Agoras permettront aux électeurs et aux élus, de l'ensemble des secteurs de la société civile et de tous les États membres, de se réunir pour un débat ouvert sur l'avenir de notre continent.

### **Relations avec les autres institutions communautaires**

Les autres institutions européennes ont tout à gagner du succès de cette entreprise et sont des partenaires naturels de l'Agora citoyenne. Un partenariat concerté de tous les rouages institutionnels de l'Union autour du projet de l'Agora pourrait donner **un résultat "gagnant-gagnant"** pour chacun.

Le Conseil pourrait inciter ses membres à relayer l'initiative du Parlement en amont, auprès de chaque société civile nationale, afin de populariser le projet.

La Commission pourrait adopter l'Agora en en faisant **un outil opérationnel nouveau** dans l'action qu'elle mène en permanence pour renforcer la communication entre l'Union et les citoyens européens. Elle pourrait intégrer une part des conclusions de l'Agora dans sa propre réflexion politique prospective, voire même dans ses initiatives législatives.

Le Comité des régions et le Conseil économique et social, en raison de leur spécificité, pourraient être associés à la définition des travaux de l'Agora et même y être invités pour s'exprimer à titre d'experts.

### **Organisation des travaux**

Les Agoras se tiendront **tous les six mois**, à Bruxelles, dans l'hémicycle du Parlement européen. 500 représentants d'organisations de la société civile seront invités à chacune de ces rencontres.

Les Agoras se dérouleront en trois phases:

a) élaboration et rédaction de documents de travail au moyen du site Internet de l'Agora; b) deux

jours de débats au Parlement, au cours desquels seront formulées des conclusions; c) diffusion des rapports finaux à tous les acteurs.

La Conférence des présidents, qui incarne, avec une pondération proportionnelle des voix, les groupes parlementaires, décidera du calendrier de travail annuel et choisira les thèmes des rencontres de l'Agora parmi les sujets qui intéressent l'ensemble des citoyens.

Chaque débat de l'Agora sera animé par deux modérateurs, l'un étant choisi parmi les députés ou les représentants des autres institutions européennes, l'autre par les organisations invitées.

En revanche, les rapporteurs chargés de formuler les conclusions des ateliers seront choisis exclusivement parmi les 500 membres de la société civile. Deux ou trois rapporteurs seront désignés pour chacun des cinq ateliers. Ils joueront un rôle crucial.

Les rapporteurs seront tout d'abord chargés de préparer un document de réflexion avant la réunion en s'appuyant sur les textes envoyés par les participants sur le site Internet de l'Agora.

Ils auront également pour tâche de rédiger, en une page recto verso, la synthèse du consensus obtenu ou des options qui auront émergé du débat. Ces documents constitueront les conclusions officielles de l'Agora et, à ce titre, seront pris en considération par le Parlement.

Chaque organisation participante devra désigner un seul de ses membres pour participer à l'Agora. C'est aux organisations elles-mêmes qu'il reviendra de choisir la personne qu'elles souhaitent envoyer à Bruxelles

La première Agora aura lieu **les 8 et 9 novembre 2007** et portera sur **l'avenir de l'Europe**: Nouveaux traités - défis, opportunités, outils. Au début de l'année prochaine, d'autres thèmes, comme **le changement climatique et la dimension sociale** de l'Union européenne, seront abordés à l'occasion d'une deuxième Agora.

### **Suites données aux débats de l'Agora**

Les conclusions de l'Agora sur un thème donné seront non seulement intégrées par les députés dans leur propre réflexion (sous forme d'amendements par exemple), mais également portées à la connaissance des commissions parlementaires et/ou des institutions européennes concernées. En cas de reprise de tout ou partie de ces conclusions, la valorisation du "travail citoyen" serait alors évidente.

Les conclusions seront transmises aux institutions communautaires et nationales et à toutes les organisations intéressées. Les organismes de la société civile contribueront eux aussi par leurs réseaux à la diffusion des rapports finaux de l'Agora.

Après la deuxième Agora, prévue début 2008, les organes compétents du Parlement dresseront un

premier bilan. Ils pourront alors décider d'adapter la forme et le fond du projet à la lumière des résultats obtenus.

À l'occasion du 50ème anniversaire des traités de Rome, le Parlement européen lance un formidable pari que les citoyens auront à cœur de relever.

### **La première Agora: l'avenir de l'Europe (8 et 9 novembre 2007)**

D'ici la fin de l'année 2007, une conférence intergouvernementale doit réviser les traités européens, en y intégrant l'essentiel des dispositions innovantes du projet de traité constitutionnel.

La société civile européenne est invitée par le Parlement européen à réfléchir et à s'exprimer en toute liberté et en toute franchise sur ces réformes institutionnelles, en faisant part de son appréciation et de ses attentes, mais aussi en définissant le rôle qui devrait lui revenir dans ce cadre nouveau.

Dans cette perspective, les 500 membres de l'Agora auront, pendant deux jours, l'occasion de débattre de cinq